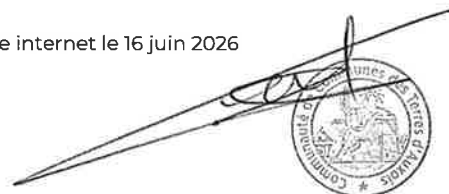


COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
 LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 SEANCE DU 8 JUIN 2026

Numéro	Objet	Décision du conseil
2026.028	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 mai 2026	approuvée
2026.054	Compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes	approuvée
2026.055	Reprise définitive des résultats de 2025 aux budgets primitifs 2026	approuvée
2026.056	Intégration à l'inventaire de la parcelle AB 58 pour encaisser la vente au SDIS	approuvée
2026.057	Détermination du nombre de représentants au CST	approuvée
2026.058	Election des représentants de la collectivité au CST	approuvée
2026.059	Modification de la mise à disposition 2026 d'un agent technique	approuvée
2026.060	Dispositif de soutien local au secrétariat de mairie : principe	approuvée
2026.061	Avenant n°2 au groupement de commandes de voirie	approuvée
2026.062	Rapport annuel 2025 du service de gestion et d'élimination des déchets ménagers et assimilés	approuvée
2026.063	Désignation de représentants à l'entente territoriale	approuvée
2026.064	Convention pour le traitement des emballages non fibreux du centre hospitalier de Semur-en-Auxois	approuvée
2026.065	Cession de bacs roulants aux centres hospitaliers	approuvée
2026.066	Prêt de matériel mobile favorisant le tri des déchets lors d'évènements	approuvée
2026.067	Projet éducatif de territoire 2026-2031	approuvée
2026.068	Attribution de subventions dans le cadre du Projet éducatif local 2026	approuvée
2026.069	Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires	approuvée
2026.070	Attribution du marché de travaux pour l'extension de la restauration scolaire de Précysous-Thil	approuvée
2026.071	Choix du maître d'œuvre pour la consultation d'un pôle petite enfance à Semur	approuvée
2026.072	Attribution du lot électricité du marché de réhabilitation de l'école de musique suite à la liquidation judiciaire de l'ancien attributaire	approuvée
2026.073	Sollicitation de l'aide départementale "Soutien au développement des réseaux de lecture publique"	approuvée
2026.074	Sollicitation d'un atelier jeunes	approuvée
2026.075	Subvention à l'Union Vittellienne pour ses cours de musique	approuvée
2026.076	Convention avec le CCAS de Semur pour des actions de médiation numérique	approuvée
2026.077	Demande de subvention 2026 pour les travaux de voiries communautaires	approuvée
2026.078	Réservation de la parcelle 1d de l'extension de la ZA de Semur	approuvée
2026.079	Vente d'herbe sur pied de la zone d'activités le Val Larrey	approuvée

Délibération non soumise au vote
Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour l'extension de la restauration scolaire de Précysous-Thil

Affichée et publiée sur le site internet le 16 juin 2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.055

Commission finances et mutualisation - Décisions budgétaires

Reprise définitive des résultats de 2025 aux budgets primitifs 2026

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	79	10	0	89

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, REMY Jean-Marc, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.055

Commission finances et mutualisation - Décisions budgétaires

Reprise définitive des résultats de 2025 aux budgets primitifs 2026

Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN, vice-présidente en charge des finances et de la mutualisation.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Le vote du compte financier unique de 2025 ayant été réalisé, il s'agit de reprendre les résultats 2025 aux budgets primitifs 2026 d'une façon définitive.

Dans les cas où le compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique est reporté automatiquement à cette section dans le budget suivant. Dans les cas où le compte financier unique fait ressortir un besoin de financement en section d'investissement, le résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique est affecté en priorité à la section d'investissement dans le budget suivant.

Le président propose d'affecter les résultats définitifs comme suit :

Budget Principal	Section d'investissement <i>dépenses</i> : compte 001	- 376 332,26 €
	Section d'investissement recettes : compte 1068	367 444,26 €
	Section de fonctionnement recettes : compte 002	6 048 872,22 €
Budget annexe Crématorium	Section d'investissement <i>dépenses</i> : compte 001	- 29 979,99 €
	Section d'investissement recettes : compte 1068	29 979,99 €
	Section d'exploitation recettes : compte 002	172 611,50 €
Budget annexe Enfance	Section d'investissement en recettes : compte 001	27 123,07 €
Budget annexe Petite Enfance	Section d'investissement en recettes : compte 001	4 544,55 €
Budget annexe RIOM	Section d'investissement en recettes : compte 001	497 357,84 €
	Section d'exploitation en recettes : compte 002	436 514,38 €
Budget annexe ZAE Semur-en-A.	Section d'investissement en <i>dépenses</i> : compte 001	- 86 804,03 €
Budget annexe ZAE PER Le Val Larrey	Section d'investissement en <i>dépenses</i> : compte 001	- 6 846,48 €
Budget annexe ZAE Epoisses	Section d'investissement en <i>dépenses</i> : compte 001	- 68 624,52 €
Budget annexe ZAE Vitteaux le Clou	Section d'investissement en <i>dépenses</i> : compte 001	- 260,38 €
Budget annexe ZAE Vitteaux Les Plantes	Section d'investissement en <i>dépenses</i> : compte 001	- 0,60 €
Budget annexe ZAE Toutry	Section d'investissement en <i>dépenses</i> : compte 001	- 800,00 €

Vu la délibération n°2026.054 relative au compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances et mutualisation réunie le 1^{er} juin 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ d'affecter les résultats définitifs de 2025 aux budgets primitifs 2026 tels que détaillés en annexes ;

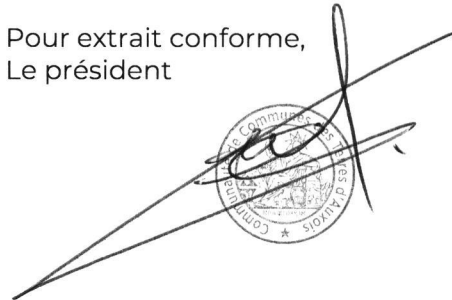
2/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
89	0

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 021-200071017-20260608-2026_055-DE



Pour extrait conforme,
Le président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.056

Commission finances et mutualisation - Domaine et patrimoine

Intégration à l'inventaire de la parcelle AB 58 pour encaisser la vente au SDIS

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	79	10	0	89

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENCE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, REMY Jean-Marc, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_056-DE



Délibération du conseil communautaire n°2026.056

Commission finances et mutualisation - Domaine et patrimoine

Intégration à l'inventaire de la parcelle AB 58 pour encaisser la vente au SDIS

Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN, vice-présidente en charge des finances et de la mutualisation.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du canton de Précy-sous-Thil a construit dans les années 1990 un centre d'incendie et de secours. Celui-ci, anciennement cadastré ZI 35, a été transféré, ainsi que les mobiliers, véhicules et matériels divers servant aux sapeurs-pompiers, au service départemental d'incendie et de secours de Côte-d'Or (SDIS 21) et un procès-verbal de transfert a été établi en date du 12 mai 2000.

Le SIVOM du canton de Précy-sous-Thil s'est transformé en Communauté de communes de la Butte-de-Thil qui a fusionné pour devenir la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA). Il s'agit donc aujourd'hui d'un bâtiment transféré par la CCTA au SDIS 21 dans le cadre d'un transfert de compétence.

Ce terrain (parcelle AB 58 à Précy-sous-Thil) a fait l'objet d'une vente au SDIS 21 le 21 mai 2026.

Il s'avère que ce bien n'a jamais été inscrit à l'inventaire du SIVOM du canton de Précy-sous-Thil et de la Communauté de communes de la Butte-de-Thil, ce qui ne permet pas à la CCTA de procéder aux opérations de cession et d'encaisser le prix de vente de 15 €.

Le président propose d'intégrer à l'actif de la CCTA ce terrain au compte "2115 Terrains bâtis" pour une valeur de 15 €.

Vu le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la convention de transfert, dans le cadre d'un transfert de compétence, en date du 12 mai 2000 établi par le syndicat intercommunal à vocations multiples du canton de Précy-sous-Thil et le service départemental d'incendie et de secours de Côte-d'Or ;

Vu la délibération 2024.013 actant la vente de la parcelle AB 58 au SDIS21 ;

Considérant que la parcelle AB 58 à Précy-sous-Thil n'a jamais été inscrite à l'inventaire du SIVOM du canton de Précy-sous-Thil et de la Communauté de communes de la Butte-de-Thil, ce qui ne permet pas à la CCTA de procéder aux opérations de cession et d'encaisser le prix de vente de 15 € ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1er juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ d'intégrer au compte 2115 terrains bâtis la parcelle située à Précý-sous-Thil cadastrée AB 58 pour la valeur de 15 € net ;

2/ de préciser que cette intégration permettra à la Communauté de communes des Terres d'Auxois d'encaisser le montant de la vente de cette parcelle au SDIS 21 et ainsi de finaliser cette procédure ;

3/ d'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
89	0

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_056-DE

S²LO

Pour extrait conforme,
Le président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.057

Commission finances et mutualisation – Fonction publique

Détermination du nombre de représentants au CST

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	79	10	0	89

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, REMY Jean-Marc, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.057

Commission finances et mutualisation – Fonction publique

Détermination du nombre de représentants au CST

Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN, vice-présidente en charge des finances et de la mutualisation.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Le Comité Social et Territorial (CST) est une instance de concertation obligatoire regroupant des représentants de la collectivité et des salariés. Le CST se réunit au minimum deux fois par an pour étudier les questions relevant de l'organisation, du fonctionnement collectif et de la gestion des ressources humaines de la collectivité. Son objectif est de favoriser le dialogue social, d'améliorer les conditions de travail et d'associer les agents aux décisions stratégiques de la collectivité.

Le CST est composé de deux collèges :

- le collège des représentants de la collectivité, ce sont des conseillers communautaires ou des agents de la collectivité,
- le collège des représentants du personnel élus par les agents.

La durée du mandat est de quatre ans pour le collège des représentants du personnel et de six ans pour le collège des représentants de la collectivité.

Il est nécessaire de fixer le nombre de représentants siégeant au CST pour le nouveau mandat. Pour les collectivités dont l'effectif est compris entre 50 et 200 agents, le nombre de représentant du personnel doit être compris entre 3 et 5. Le paritarisme entre les deux collèges au sein du CST n'est pas obligatoire mais le nombre de représentants de la collectivité ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel.

Le président propose que le CST soit composé de 3 titulaires et 3 suppléants pour chaque collège, comme précédemment, et de conserver ainsi le paritarisme entre les deux collèges.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.251-1;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique (10 décembre 2026);

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics;

Vu le règlement intérieur du comité social territorial de la Communauté de communes des Terres d'Auxois;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 110 agents;

Considérant la consultation, en date du 28 mai 2026, des organisations syndicales représentées au sein du comité social territorial;

Considérant la réponse du syndicat interdépartemental de la FA-FPT se prononçant en faveur d'une composition avec 3 représentants du personnel titulaires et 3 représentants suppléants;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1er juin 2026;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- 1/ De fixer le nombre de représentants du personnel au sein du CST à 3 titulaires avec un nombre de suppléants identique ;
- 2/ De conserver le paritarisme numérique au sein du comité social territorial (CST) entre les deux collèges le composant ;
- 3/ De fixer le nombre de représentants de la collectivité au sein du CST à 3 titulaires avec un nombre de suppléants identique ;
- 4/ De prévoir le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité, ainsi les avis sont à la fois recueillis auprès du collège des représentants du personnel et auprès du collège des représentants de la collectivité.

Pour	Contre
89	0

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 021-200071017-20260608-2026_057-DE



Pour extrait conforme,
Le président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.058

Commission finances et mutualisation – Désignation de représentants

Election des représentants de la collectivité au CST

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	79	10	0	89

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, REMY Jean-Marc, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.058

Commission finances et mutualisation – Désignation de représentants

Election des représentants de la collectivité au CST

Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN, vice-présidente en charge des finances et de la mutualisation.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Le Comité Social et Territorial (CST) est une instance de concertation obligatoire regroupant des représentants de la collectivité et des salariés. Le CST se réunit au minimum deux fois par an pour étudier les questions relevant de l'organisation, du fonctionnement collectif et de la gestion des ressources humaines de la collectivité. Son objectif est de favoriser le dialogue social, d'améliorer les conditions de travail et d'associer les agents aux décisions stratégiques de la collectivité.

Le CST est composé de deux collèges :

- le collège des représentants du personnel élus par les agents,
- et le collège des représentants de la collectivité composé de conseillers communautaires et/ou d'agents de la collectivité. La durée de leur mandat est de six ans.

Le président propose d'élire les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants du collège des représentants de la collectivité au CST.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
Bruno BAUBY Martine EAP-DUPIN Jean-Michel PETREAU	Véronique ILLIG Véronique LAMAS Luc MICHEL

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.251-1;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics;

Vu le règlement intérieur du comité social territorial de la Communauté de communes des Terres d'Auxois;

Vu la délibération n°2026.057 en date du 8 juin 2026 relative à la détermination du nombre de représentants au CST;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1er juin 2026;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner au collège des représentants de la collectivité du comité social territorial de la Communauté de communes des Terres d'Auxois :

Titulaires	Suppléants
Bruno BAUBY Martine EAP-DUPIN Jean-Michel PETREAU	Véronique ILLIG Véronique LAMAS Luc MICHEL

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
89	0

Pour extrait conforme,
Le Président

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 021-200071017-20260608-2026_058-DE

S²LO



[Handwritten signature]

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.059

Commission finances et mutualisation – Fonction publique

Modification de la mise à disposition 2026 d'un agent technique

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	79	10	0	89

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, REMY Jean-Marc, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.059

Commission finances et mutualisation – Fonction publique

Modification de la mise à disposition 2026 d'un agent technique

Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN, vice-présidente en charge des finances et de la mutualisation.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Un agent technique de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) est mis à disposition des communes de Millery, Genay, Forléans et Villars-Villenotte 1 à 2 jour par semaine. La CCTA verse à cet agent mis à disposition sa rémunération. Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges sont remboursées par la commune au prorata du temps de travail réalisé dans chaque commune.

La commune de Genay a exprimé le souhait de se retirer de ce dispositif. La commune de Millery a exprimé le souhait d'augmenter le nombre d'heures réalisées par l'agent technique sur sa commune.

Le président propose de basculer les heures devant être réalisées au second semestre, dans le cadre de la mise à disposition d'un agent technique, de Genay sur Millery.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la circulaire NOR/INTB9200314C du 2 décembre 1992 du Ministère de l'intérieur relative aux dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération de la commune de Millery en date du 5 juin 2026 ;

Considérant la demande du maire de Genay, exprimée en réunion le 26 mai 2026, de ne plus bénéficier d'un agent technique mis à disposition par la CCTA ;

Considérant la demande du maire de Millery, exprimée en réunion le 26 mai 2026, de bénéficier de plus d'heures de l'agent technique mis à disposition par la CCTA ;

Considérant l'accord de l'agent concerné sur ces modifications dans sa mise à disposition à ces communes ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ de modifier la convention de mise à disposition d'un agent technique fonctionnaire communautaire auprès de la commune de Genay afin d'arrêter cette mise à disposition au 30 juin 2026 ;

2/ d'autoriser le président à signer avec la commune de Genay un avenant à la convention de mise à disposition pour que cette dernière prenne fin au 30 juin 2026 ;

3/ de modifier la convention de mise à disposition d'un agent technique fonctionnaire communautaire auprès de la commune de Millery afin d'augmenter la durée hebdomadaire de mise à disposition de cet agent à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

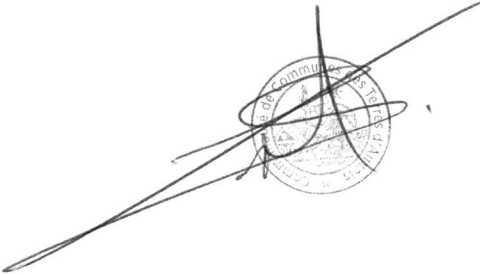
4/ d'autoriser le président à signer avec la commune de Millery un avenant à la convention de mise à disposition 2026 d'un agent technique pour un temps de travail annuel de 529,94 heures.

Pour	Contre
89	0

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 021-200071017-20260608-2026_059-DE



Pour extrait conforme,
Le président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.060

Commission finances et mutualisation – Fonction publique

Dispositif de soutien local au secrétariat de mairie : principe

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	79	10	0	89

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, REMY Jean-Marc, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.060

Commission finances et mutualisation – Fonction publique

Dispositif de soutien local au secrétariat de mairie : principe

Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN, vice-présidente en charge des finances et de la mutualisation.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Les secrétaires de mairie jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des communes. Néanmoins, le métier de secrétaire de mairie souffre d'un déficit d'attractivité et de reconnaissance. Celui-ci peut s'expliquer par le faible développement de formations initiales universitaires destinées à former les futurs secrétaires de mairie. De plus, les évolutions réglementaires, la grande polyvalence attendue, la nécessité de posséder des compétences techniques, administratives, comptables et des qualités de communication pour mener à bien les missions confiées rendent ce métier très exigeant.

Plus de 1 900 postes de secrétaires de mairie sont aujourd'hui vacants en France et près d'un tiers des agents en poste partiront à la retraite d'ici 2030. Dans ce contexte, une loi a été votée fin 2023 afin de revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

Consciente de ces enjeux et soucieuse du maintien de la qualité des services publics, la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) souhaite contribuer à cette revalorisation en mettant en place, à son échelle, un dispositif de soutien local au secrétariat de mairie.

Ce dispositif s'organiserait autour des 4 axes suivants.

- ◆ La mise en place d'actions locales de sensibilisation et de valorisation du métier de secrétaire de mairie. L'objectif est de faire connaître le métier sur le territoire et de donner envie à des habitants de l'exercer.
- ◆ L'accompagnement à la formation et à la découverte professionnelle. L'objectif est de pouvoir former des candidats au métier au sein de la communauté de communes et dans les communes membres, en complément ou au préalable des formations proposées par le centre de gestion ou le centre national de la fonction publique territoriale.
- ◆ - L'animation d'un réseau local des secrétaires de mairie. L'objectif est de permettre la montée en compétence des secrétaires de mairie en poste, la rupture de l'isolement et les échanges de pratiques afin de soutenir l'attractivité du métier sur le territoire.
- La mise à disposition d'une secrétaire de mairie remplaçante. L'objectif est de permettre le maintien du service public aux usagers et la sécurisation juridique du maire ainsi que le soutien à une commune.

Le président propose de valider la mise en place d'un dispositif de soutien local au secrétariat de mairie tel que présenté ci-avant.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Considérant le rôle essentiel des secrétaires de mairie dans le fonctionnement des communes de moins de 3 500 habitants ;

Considérant la pénurie de secrétaires de mairie sur le territoire national, y compris sur les Terres d'Auxois ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances et mutualisation réunie le 1^{er} juin 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- 1/ de valider le principe de la mise en place d'un dispositif de soutien local au secrétariat de mairie ;
- 2/ de valider les 4 axes et objectifs précédemment définis,
- 3/ de solliciter la création d'un groupe de travail au sein de la commission finances et mutualisation pour travailler sur les actions pouvant répondre à ces objectifs et sur les modalités de leur mise en place.

Pour	Contre
89	0

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_060-DE

S²LO

Pour extrait conforme,
Le président



[Handwritten signature]

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.062

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Environnement

**Rapport annuel 2025 du service de gestion et d'élimination
des déchets ménagers et assimilés**

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	0	90

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.062

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Environnement

**Rapport annuel 2025 du service de gestion et d'élimination
des déchets ménagers et assimilés**

Rapporteur : M. Bertrand GUILLOT-MARCHAL, vice-président en charge de la prévention, gestion et tri des déchets.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Le service en charge de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés a établi son rapport pour l'année 2025. C'est une présentation synthétique des principales informations, qu'elles soient techniques (équipements utilisés, collectes mises en œuvre, évolution des tonnages ramassés, modes de traitement et de valorisation des déchets, etc.) ou économiques et financières (coût d'exécution du service, mode de financement, recettes liées à la collecte sélective). Il doit également être l'occasion de faire un retour sur les actions et projets initiés, poursuivis ou achevés au cours de l'année écoulée.

Le président propose de valider le rapport annuel 2025 du service de gestion et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-17-1, D2224-1 et suivants qui rendent obligatoire la présentation à l'assemblée délibérante chaque année d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois qui stipule que cette dernière a compétence pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le rapport présenté ;

Considérant l'avis favorable de la commission Prévention, gestion et tri des déchets réunie le 20 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2025 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération ;

2/ de préciser que le rapport est consultable au siège de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (3 place de la gare à Semur-en-Auxois) et téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes : www.ccterres-auxois.fr

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_062-DE

S²LO

Pour extrait conforme,
Le président





COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.063

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Désignation des représentants

Désignation de représentants à l'Entente territoriale

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	1	89

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_063-DE



Délibération du conseil communautaire n°2026.063

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Désignation des représentants

Désignation de représentants à l'Entente territoriale

Rapporteur : M. Bertrand GUILLOT-MARCHAL, vice-président en charge de la prévention, gestion et tri des déchets.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) est adhérente de l'Entente territoriale depuis le 1^{er} janvier 2026. Ce partenariat permet à la CCTA de disposer des services du centre de tri des déchets recyclables de Dijon métropole. Auparavant, le traitement des déchets recyclables de la CCTA était géré par un syndicat, le SMHCO, qui adhérait lui-même à l'Entente territoriale.

L'Entente territoriale est constituée des collectivités suivantes :

- Dijon métropole,
- Syndicat Mixte de Haute Côte-d'Or (SMHCO),
- Syndicat Mixte d'Is-sur-Thil,
- SMICTOM de la plaine Dijonnaise,
- CC Auxonne-Pontailier / Val-de-Saône,
- CC de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche,
- CC Ouche et Montagne,
- CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- CC Rives de Saône,
- CC du Pays d'Arnay-Liernais,
- CC des Terres d'Auxois.

Le président propose de désigner 3 délégués communautaires pour représenter et voter au nom de la CCTA lors des réunions de l'Entente territoriale.

Sont candidats :

Thierry DAUMAIN
Martine EAP DUPIN
Bertrand GUILLOT-MARCHAL

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu l'article L.5221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales définissant les conditions de la mise en place d'une entente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois qui stipule que cette dernière a compétence pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°2025.072 en date du 30 juin 2025 de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) sollicitant son retrait du SMHCO ;

Vu la délibération n°2025-09 en date du 7^{er} septembre 2025 du SMHCO approuvant la sortie et les conditions de sortie de la CCTA ;

Vu la délibération n°2025.126 du 16 décembre 2025 relative à l'adhésion à l'Entente territoriale afin de bénéficier des services du centre de tri des déchets recyclables ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1^{er} juin 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Considérant l'abstention de Mme Corinne DELAGE ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ de désigner les 3 représentants suivants pour siéger à l'Entente territoriale :

Thierry DAUMAIN
Martine EAP DUPIN
Bertrand GUILLOT-MARCHAL

2/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
89	0

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_063-DE



Pour extrait conforme,
Le président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.064

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Environnement

**Convention pour le traitement des emballages non fibreux
du centre hospitalier de Semur-en-Auxois**

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	0	90

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_064-DE



Délibération du conseil communautaire n°2026.064

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Environnement

Convention pour le traitement des emballages non fibreux du centre hospitalier de Semur-en-Auxois

Rapporteur : M. Bertrand GUILLOT-MARCHAL, vice-président en charge de la prévention, gestion et tri des déchets.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le centre hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois n'utilise plus les prestations de collecte en porte à porte de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) et ne bénéficie plus des exutoires de la CCTA pour le traitement de ses déchets, qu'il s'agisse de ses ordures ménagères, de ses déchets fermentescibles ou de ses déchets recyclables non fibreux (emballages). Par contre, la CCTA continue à gérer le verre et les fibreux (papier et cartonnettes) du centre hospitalier déposés en point d'apport volontaire et à lui permettre l'accès aux déchèteries communautaires.

Le centre hospitalier de Semur-en-Auxois n'a pas trouvé de site lui convenant pour le traitement de ses déchets recyclables non fibreux. Elle a sollicité la CCTA pour faire traiter ses déchets au centre de tri de Dijon métropole.

Le président propose d'accepter de prendre en charge le traitement des déchets recyclables non fibreux du centre hospitalier et d'en fixer les conditions par convention.

Vu l'article R541-8 du code de l'environnement définissant les déchets d'activités économiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R2224-26 portant sur les modalités de collecte spécifiques applicables à certains déchets et l'article L2333-76 portant sur l'institution d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois qui stipule que cette dernière a compétence pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°2020.184 portant sur la mise en place de la redevance incitative à tout le territoire des Terres d'Auxois au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n°2025.126 du 16 décembre 2025 relative à l'adhésion de la CCTA à l'Entente territoriale pour bénéficier des services du centre de tri des déchets recyclables ;

Vu la délibération n°2025.128 du 16 décembre 2025 relative à la tarification de la redevance du service des déchets ménagers et à la définition des coefficients des gros producteurs de déchets ;

Considérant l'avis favorable de la commission Prévention, gestion et tri des déchets réunie le 20 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- 1/ d'assurer le traitement des déchets recyclables non fibreux du centre hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de communes des Terres d'Auxois à l'Entente territoriale ;
- 2/ de refacturer aux prix coûtants les prestations du centre de tri au centre hospitalier ;
- 3/ de préciser que le transport de ces déchets jusqu'au centre de tri est géré et pris en charge par le centre hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois, Siret n° 262 100 183 00017 ;
- 4/ de conserver l'ensemble des soutiens financiers CITEO et les reventes matières des emballages non fibreux au titre de la compensation financière des frais de gestion ;
- 5/ d'autoriser le président à signer avec le centre hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
90	0

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 021-200071017-20260608-2026_064-DE



Pour extrait conforme,
Le président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.065

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Aliénations

Cession de bacs roulants aux centres hospitaliers

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	0	90

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.065

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Aliénations

Cession de bacs roulants aux centres hospitaliers

Rapporteur : M. Bertrand GUILLOT-MARCHAL, vice-président en charge de la prévention, gestion et tri des déchets.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le centre hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois et le site de Vitteaux du centre hospitalier de haute Côte-d'Or n'utilisent plus la prestation de collecte en porte à porte de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) car les fréquences de passages ne correspondent plus à leurs besoins de collecte. Les centres hospitaliers ont recours à un prestataire en direct.

Les centres hospitaliers doivent donc s'équiper de bacs roulants pour la collecte de leurs déchets et ne plus utiliser les bacs roulants mis à disposition par la CCTA. Ils ont proposé de racheter les bacs roulants qu'ils utilisaient auparavant à la CCTA. Cette solution permettrait de limiter les manipulations et le stockage de bacs roulants par la CCTA.

Le président propose de vendre les bacs roulants déjà en place aux centres hospitaliers à leur valeur comptable.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) qui stipule que cette dernière a compétence pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°2021.128 en date du 20 septembre 2021 portant sur l'attribution du marché de fournitures et notamment l'attribution du lot n°1 à l'entreprise SULO pour la fourniture et la livraison de bacs roulants ;

Vu la délibération n°2022.137 en date du 13 décembre 2022, portant sur la durée d'amortissement des biens et des subventions pour le budget M4 - RIOM ;

Vu la délibération n°2025.128 du 16 décembre 2025 relative à la tarification de la redevance du service des déchets ménagers et à la définition des coefficients des gros producteurs de déchets ;

Considérant la demande expresse des centres hospitaliers Robert Morlevat de Semur-en-Auxois et de haute Côte-d'Or site de Vitteaux de racheter à la CCTA les bacs roulants qu'ils utilisaient auparavant ;

Considérant les amortissements des bacs roulants déjà réalisés ;

Considérant l'avis favorable de la commission Prévention, gestion et tri des déchets réunie le 20 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ de céder au centre hospitalier Robert Morlevat et au centre hospitalier de haute Côte-d'Or gratuitement les bacs roulants présents au 31/12/2025 sur les sites de ces centres hospitaliers à Semur-en-Auxois et Vitteaux dont l'amortissement est terminé ;

2/ de céder au centre hospitalier Robert Morlevat les bacs roulants en cours d'amortissement présents sur le site de Semur-en-Auxois au 31/12/2025, pour un montant de 1 812,26 € HT, suivant la liste annexée à la présente délibération ;

3/ de céder au centre hospitalier de haute Côte-d'Or les bacs roulants en cours d'amortissement présents sur le site de Vitteaux au 31/12/2025, pour un montant de 2 110,43 € HT, suivant la liste annexée à la présente délibération ;

4/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
90	0

Pour extrait conforme,
Le président

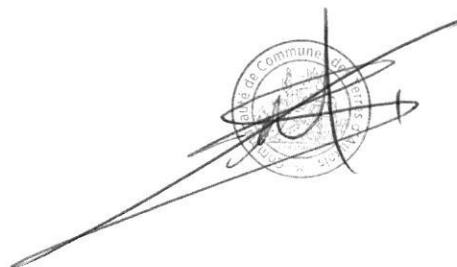
Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_065-DE

S²LO

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text "LE MAIR COMMUNE DE VITTEAUX" and a central emblem. The signature is a cursive, stylized name.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.066

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Locations

Prêt de matériel mobile favorisant le tri des déchets lors d'évènements

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	0	90

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.066

Commission prévention, gestion et tri des déchets - Locations

Prêt de matériel mobile favorisant le tri des déchets lors d'évènements

Rapporteur : M. Bertrand GUILLOT-MARCHAL, vice-président en charge de la prévention, gestion et tri des déchets.

Le rapporteur expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois a bénéficié d'aides financières de la part de l'éco-organisme CITEO pour l'achat d'équipements favorisant le tri des emballages hors foyers. Grâce à ce financement, 5 colonnes aériennes mobiles et 5 bâches à installer sur des barrières Heras ont été achetées pour faciliter le tri des déchets lors des évènements organisés par les communes et associations du territoire.

Le président propose de mettre ce matériel à disposition des communes et associations du territoire selon les modalités fixées dans la convention annexée à la présente délibération.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) qui stipule que cette dernière a compétence pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°2024.085 en date du 3 juillet 2024, validant la candidature de la CCTA à l'appel à projet proposé par l'éco-organisme CITEO pour la collecte des emballages hors des foyers ;

Vu le contrat passé le 9 décembre 2024 entre l'éco-organisme CITEO et la CCTA pour le déploiement de la collecte des emballages recyclables hors foyers ;

Considérant l'aide financière apportée par CITEO dans le cadre de l'appel à projet pour la collecte des emballages hors foyer et notamment lors des manifestations ;

Considérant l'avis favorable de la commission Prévention, gestion et tri des déchets réunie le 20 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1er juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ de mettre gratuitement à disposition des communes et associations du territoire le matériel mobile favorisant le tri des déchets lors d'évènements selon les modalités détaillées dans la convention annexée à la présente délibération ;

2/ d'autoriser le président à signer avec les communes et associations du territoire le souhaitant la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
90	0

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_066-DE

S'LO

Pour extrait conforme,
Le président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.067

Commission enfance et petite enfance – Domaine de compétence

Projet éducatif de territoire 2026-2031

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	0	90

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.067

Commission enfance et petite enfance – Domaine de compétence

Projet éducatif de territoire 2026-2031

Rapporteur : M. Bruno BAUBY, vice-président en charge de l'enfance et de la petite enfance.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) signé entre la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA), la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'Éducation nationale est arrivé à son terme au 31 décembre 2025.

Une première phase d'évaluation a été menée en mai 2025. Elle a permis d'identifier les principales problématiques ainsi que les enjeux prioritaires du territoire.

Le comité technique du 19 mars 2026, réunissant les directeurs et directeurs adjoints des accueils de loisirs (ALSH), a permis de réaliser un bilan du PEDT, de mettre en avant les actions déjà menées et d'identifier celles à poursuivre ou à renforcer.

Le comité technique du 2 avril 2026, organisé en présence des partenaires locaux (écoles, associations, CAF, SDJES/DDCS et autres partenaires), a été consacré à la présentation du diagnostic territorial et de la démarche d'élaboration du PEDT. Ce temps d'échanges a également permis de recueillir les besoins du territoire ci-dessous :

- disposer d'un socle de services en commun et assurer une couverture territoriale répondant aux besoins de toutes les familles,
- permettre l'accès à tous les publics,
- garantir la qualité de l'accueil,

et de faire émerger plusieurs axes de travail et objectifs pour le PEDT 2026-2031 :

- objectif 1 : Accueillir chaque enfant dans sa singularité et garantir son inclusion ;
- objectif 2 : Faire du territoire un support d'apprentissage et d'ouverture au monde ;
- objectif 3 : Accompagner les enfants vers des comportements écocitoyens durables ;
- objectif 4 : Construire un parcours éducatif cohérent en lien avec les familles et les partenaires.

Le détail est annexé à cette délibération.

Le président propose d'approuver le PEDT 2026-2031.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois qui stipule que la Communauté de communes à compétence pour l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération 2024.057 du 3 juillet 2024 définissant d'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale la coordination du projet éducatif territorial ;

Considérant l'avis favorable de la commission Enfance et petite enfance réunie le 28 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ d'approuver les objectifs éducatifs généraux pour les années 2026-2031 du Projet éducatif de territoire (PEDT) tels que mentionnés ci-avant ;

2/ d'approuver le PEDT 2026-2031 annexé à la présente délibération ;

3/ d'autoriser le président à transmettre ce PEDT aux institutions pour validation ;

4/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
90	0

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_067-DE



Pour extrait conforme,
Le président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.068

Commission enfance et petite enfance - Subventions

Attribution de subventions dans le cadre du Projet éducatif local 2026

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	0	90

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire **n°2026.068**

Commission enfance et petite enfance - Subventions

Attribution de subventions dans le cadre du Projet éducatif local 2026

Rapporteur : M. Bruno BAUBY, vice-président en charge de l'enfance et de la petite enfance.

Le rapporteur expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) a décidé de verser des subventions à des structures menant des actions régulières (culturelle, sportive, artistique, camp, séjour) ou une manifestation exceptionnelle entrant dans le cadre de son Projet éducatif local (PEL).

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- avoir un siège social sur le territoire de la CCTA ou disposer d'une antenne avec un local sur le territoire de la CCTA ;
- proposer une action à destination des enfants/ados âgés entre 3 et 17 ans révolus ;
- mener une action sur le territoire de la CCTA ou en dehors s'il s'agit d'un camp ou d'un séjour ;
- mener cette action sur le temps périscolaire et/ou extrascolaire.

Pour l'année 2026, 62 demandes de subvention dans le cadre du PEL ont été déposées contre 55 en 2025.

Le président propose d'attribuer les aides dans le cadre du PEL 2026, pour un montant total de 37 286,20 €, conformément aux tableaux ci-annexés proposés par la commission enfance et petite enfance.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois qui stipule que la Communauté de communes à compétence pour l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération 2024.057 du 3 juillet 2024 définissant d'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale, le versement de subventions pour l'organisation d'activités ponctuelles périscolaires ou extrascolaires entrant dans le cadre du projet éducatif local (PEL) ;

Considérant les demandes de subventions déposées dans le cadre du PEL ;

Considérant les conditions d'éligibilité et les critères de bonification du PEL ;

Considérant la proposition de la commission Enfance et petite enfance réunie le 28 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ d'approuver l'attribution des subventions dans le cadre du Projet éducatif local (PEL) 2026 comme sur les deux tableaux ci-annexés pour un montant global de 37 286,20 € ;

2/ de préciser que le versement de la subvention s'effectuera en un seul versement pour les associations « écoles de clubs et loisirs sportifs » ;

3/ de préciser que le versement de la subvention s'effectuera en deux fois pour les « actions jeunes » avec un acompte de 80 % dès la décision de l'attribution de la subvention et le solde de 20 % restant à réception de la fiche bilan ;


4/ de préciser qu'en cas d'annulation d'une « action jeunes » ou de modification du projet présenté (diminution de la durée, du nombre d'enfants touchés, de l'encadrement...), au vu de la fiche bilan, la subvention versée devra être remboursée à la CCTA ;

5/ de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;

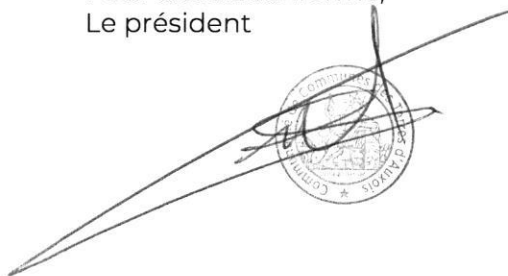
6/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
90	0

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 021-200071017-20260608-2026_068-DE



Pour extrait conforme,
Le président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.069

Commission enfance et petite enfance - Tarification

**Modification du règlement intérieur
des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires**

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	0	90

Date de la convocation : 2 juin 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENCE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_069-DE



Délibération du conseil communautaire n°2026.069

Commission enfance et petite enfance - Tarification

**Modification du règlement intérieur
des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires**

Rapporteur : M. Bruno BAUBY, vice-président en charge de l'enfance et de la petite enfance.

Le rapporteur expose ce qui suit.

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) sont dotés de règlements intérieurs. Ils permettent d'explicitier les règles de fonctionnement générales propres à la structure, en complémentarité avec la réglementation en vigueur spécifique à l'accueil collectif et à la protection des mineurs.

A ce jour, les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la CCTA ont chacun leur propre règlement intérieur, ce qui complexifie la lisibilité pour les familles. De plus, chaque année apparaissent des cas particuliers non prévus au règlement.

Le président propose une modification des règlements intérieurs des accueils de loisirs gérés par la CCTA avec :

- un règlement intérieur semblable pour tous les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires gérés par la CCTA, à l'exception des articles portant sur les horaires, les locaux et l'équipe d'animation de la structure ;
- des ajustements sur les fonctionnements ;
- l'instauration de pénalités applicables pour les familles si l'enfant mange à la cantine sans y être inscrit (facturation d'un tarif d'urgence de 15 €) ou en cas de retards répétés à la fin de la journée (pénalité de 25 € au 3^{ème} retard dans le mois).

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) qui stipule que la Communauté de communes à compétence pour l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération 2024.057 du 3 juillet 2024 définissant d'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale les accueils de loisirs périscolaires et les accueils de loisirs extrascolaires ;

Considérant la nécessité de faire évoluer les règlements intérieurs des accueils de loisirs gérés par la CCTA ;

Considérant la proposition de la commission enfance et petite enfance réunie le 28 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- 1/ d'approuver un règlement intérieur semblable pour tous les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires gérés par la CCTA, à l'exception des articles portant sur les horaires, les locaux et l'équipe d'animation de la structure, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- 2/ de procéder à la modification des tarifs des accueils de loisirs pour y intégrer le tarif d'urgence et les pénalités prévus dans ce règlement ;
- 3/ de préciser que ce règlement entrera en vigueur le 6 juillet 2026 ;
- 4/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
89	1

Pour extrait conforme,
Le président

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 021-200071017-20260608-2026_069-DE

S²LO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.070

Commission travaux - Marchés publics

**Attribution du marché de travaux
pour l'extension de la restauration scolaire de Précý-sous-Thil**

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	80	10	0	90

Date de la convocation :
2 juin 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire n°2026.070

Commission travaux - Marchés publics

**Attribution du marché de travaux
pour l'extension de la restauration scolaire de Précy-sous-Thil**

Rapporteur : M. Alain MARIE, vice-président en charge de la commission travaux.

Le rapporteur expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) a décidé de réhabiliter, rénover énergétiquement et de réaliser une extension de la restauration scolaire de Précy-sous-Thil. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Atelier Jankovic de Thy qui a travaillé sur le projet avec des élus communautaires.

Le montant estimatif des travaux en phase DCE était de 1 133 586,00 € HT. Un marché de travaux, composé de 14 lots, a été lancé le 30 janvier 2026 selon une procédure adaptée. Suite à la réception des offres et aux négociations, l'analyse des offres a été présentée en commission travaux.

Le président propose :

- de suivre les propositions de la commission travaux qui s'est appuyée sur l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre ;
- de souscrire une assurance dommage-ouvrage pour ce projet,
- de mettre à jour le plan de financement du projet.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA), précisant que cette dernière a compétence pour l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération 2024.057 du 3 juillet 2024 définissant d'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale les accueils de loisirs périscolaires, les accueils de loisirs extrascolaires ainsi que les établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu la délibération 2023.014 du 2 février 2023 approuvant le principe de l'extension du bâtiment abritant la restauration scolaire à Précy-sous-Thil et sollicitant les subventions de cofinanceurs ;

Vu la délibération 2023.115 du 9 octobre 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'atelier Jankovic de Thy ;

Vu la délibération 2026.xxx du 8 juin 2026 relative au forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ;

Considérant l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre suite à la consultation pour des travaux de réhabilitation, rénovation énergétique et d'extension de la restauration scolaire de Précy-sous-Thil ;

Considérant la proposition de la commission travaux réunie le 26 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ d'attribuer les différents lots de la consultation travaux de réhabilitation, rénovation énergétique et d'extension de la restauration scolaire de Précy-sous-Thil aux entreprises suivantes :

Lots	Attributaires	Montants HT
Lot 01 : VRD, Terrassement, aménagements extérieurs	DEBLANGEY 21210 Saulieu	96 520,00€
Lot 02 : Démolition, gros œuvre	DEBLANGEY 21210 Saulieu	118 500,00€
Lot 03 : Ossature bois	LES CHARPENTIER DE L'OUCHÉ 21410 Ancey	158 610,00€
Lot 04 : Couverture	Groupement conjoint : LES CHARPENTIER DE L'OUCHÉ (mandataire) 21410 Ancey et SARL ROMAIN ET PIERRE 21800 Chevigny-Saint-Sauveur	121 600,00€
Lot 05 : Ravalement	RPPI 21110 Fauverney	34 250,00€
Lot 06 : Menuiseries extérieures, occultations	ESPACE MENUISERIE 21540 Chevannay	92 300,00€
Lot 07 : Electricité	SAS DESCHAMPS 21320 Pouilly-en-Auxois	63 420,00€
Lot 08 : Plomberie	SARL CBM 71400 La Celle-en-Morvan	47 000,00€
Lot 09 : Chauffage, ventilation, climatisation	SARL CBM 71400 La Celle-en-Morvan	97 000,00€
Lot 10 : Carrelages	SARL SIA REVETEMENTS 21000 Dijon	25 600,00€
Lot 11 : Sols souples	SARL SIA REVETEMENTS 21000 Dijon	16 872,00€
Lot 12 : Plâtrerie	SAS RAIMONDI FRERES 21850 Saint-Apollinaire	65 700,00€
Lot 13 : Menuiseries intérieures, occultations, mobiliers	Déclaré sans suite	
Lot 14 : Peinture	SAS RAIMONDI FRERES 21850 Saint-Apollinaire	13 400,00€
TOTAL sans le lot 13		950 772,00€

2/ de déclarer sans suite le lot 13 : Menuiseries intérieures, occultations, mobiliers et de lancer une nouvelle consultation pour ce lot ;

3/ de lancer une consultation pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture conformément aux recommandations des cofinanceurs ;

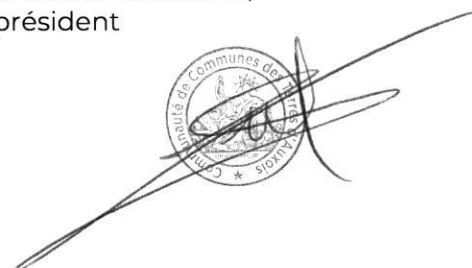
4/ de donner délégation au président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du lot 13 de ce marché dans la limite de 150 000 € HT et du marché pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture dans la limite de 20 000,00 € HT ;

5/ d'autoriser le président à souscrire une assurance dommage-ouvrage pour le chantier ;

6/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération, y compris, le cas échéant, les avenants ou modifications de marchés des lots attribués pour ce marché de travaux de réhabilitation, rénovation énergétique et d'extension de la restauration scolaire de Précý-sous-Thil.

Pour	Contre
90	0

Pour extrait conforme,
Le président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 JUIN 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.073

Commission attractivité résidentielle - Subventions

Sollicitation de l'aide départementale
« Soutien au développement des réseaux de lecture publique »

Lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	77	10	0	87

Date de la convocation :
2 juin 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, BOTTINI Dominique, BRECHAT Geneviève, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, CORTOT Michel, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEL REY SEGOVIA Grégory, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GASPARD Mireille, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JANNIER Pascal, JEANNIN Brian, LACHAUME Pascal, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LECLER Cyril, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MANTIENNE Delphine, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NEVERS Dominique, NICOLLE Pascal, PAUT Jean-Pierre, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, SABOURIN Daniel, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TROUILLIER Xavier.

Etaient absents et représentés :

BAULOT Eric (donne pouvoir à GEINDRE Catherine), BRUCHARD Audrey (suppléant), CARAYON Christian (donne pouvoir à BEURDELEY Cécile), DAUMERIE Jonathan (donne pouvoir à BOTTINI Dominique), FAILLY Monique (suppléant), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à DONADONI Jean-François), JOSEPH Franck (donne pouvoir à GRIMALDI Laurent), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LÜDI Jacky (suppléant), PERNETTE Jean-Claude (donne pouvoir à LEROY Anne), SADON Catherine (donne pouvoir à MICHEL Luc), ROUSSEAU Pierre, (donne pouvoir à BRULEY Daniel), TARDIT Virginie (donne pouvoir à LOCATELLI Sophie), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique), WAELTI Philippe (suppléant).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, CAVEROT Sylvain, FAIVRE Anthony, GUENEAU Alain, GUSTIN Fatima, HOPGOOD Samuel, JEANNIN Sébastien, LACROIX Philippe, NORE Patricia, PAUT Bernard, PARIZOT Pierre, PERROT Norbert, THIBAUT Sébastien.

Étaient présents sans le droit de vote :

PERREAU-CHEMARDIN Alexis, PINGUET Béatrice, LACHOT Lionel.

Délibération du conseil communautaire **n°2026.073**

Commission attractivité résidentielle - Subventions

**Sollicitation de l'aide départementale
« Soutien au développement des réseaux de lecture publique »***Rapporteur : Mme Noëlle BENO, vice-présidente en charge de l'attractivité résidentielle.*

Le rapporteur expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) gère la médiathèque La Sereine à Précy-sous-Thil qui rayonne sur l'ensemble du territoire et au-delà, grâce à des prêts de livres dans les structures enfance et petite enfance communautaires et à des échanges d'ouvrages avec d'autres bibliothèques proches.

Le Département de la Côte-d'Or propose un soutien au développement des réseaux de lecture publique pour les collectivités qui créent ou renforcent un réseau de bibliothèques. Cette aide permet d'enrichir progressivement des collections partagées et est nécessaire pour maintenir une offre documentaire attrayante et actualisée, qui réponde aux besoins du public. Elle nécessite des dépenses supplémentaires. La dépense est subventionnée à hauteur de 50% et la subvention est plafonnée à 4 000 €.

Pour participer au rayonnement de la médiathèque sur le territoire communautaire et renforcer l'attractivité des fonds, un enrichissement des collections enfance est envisagé, après l'enrichissement du fonds adulte en 2025.

Dans le cadre de sa mission de développement culturel de proximité, la médiathèque La Sereine prévoit la mise en place de deux événements à forte visibilité, destinés à rassembler un large public sur l'ensemble du territoire.

- Le premier temps d'animation, sera programmé dans le cadre de Coup de Contes : « Le temps qui passe... en musique et en poésie ». Le groupe de musiciens O'Paz présentera un spectacle musical et poétique : un voyage suspendu entre mémoire et présent, où les mots de Céline Letienne et René Daudan épousent le fil du temps. Des sonorités qui se croisent et s'égrènent, au rythme du handpan, de la guitare, du bouzouki, du violon, du violoncelle, du tuba, de la flûte traversière, de la clarinette et des percussions.
- Le deuxième temps fort, visera un public adulte avec la programmation d'un Book Club animé par Marion Petit. Une présentation d'une œuvre, des conversations, des échanges littéraires et des jeux permettront d'entretenir un dialogue en lien avec le livre choisi. Une proposition littéraire innovante sur le territoire.

Le président propose de solliciter l'aide du Département de la Côte-d'Or pour ces actions dans le cadre du dispositif « Soutien au développement des réseaux de lecture publique » suivant le plan de financement présenté ci-après.



	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles		
	Montant HT		Montant HT	Taux
Acquisitions de collections	1 025,67 € Colaco	Département de la Côte d'Or : soutien au développement des réseaux de lecture publique	1 706,00 €	50 %
	1 080,53 € Lire demain			
	1 305,81 € Librairie l'Écritoire			
	TOTAL : 3 412,01 € HT	Autofinancement	1 706,00 €	50 %
Animations	600,00 € Book club avec Marion PETIT (elleMlire)	Département de la Côte d'Or : soutien au développement des réseaux de lecture publique	750 €	50 %
	900,00 € spectacle musical et poétique dans le cadre de Coup de Contes – O'Paz			
	TOTAL : 1 500,00 € HT	Autofinancement	750 €	50 %
	Sous-total aide		2 456,00 €	50 %
	Sous-total autofinancement		2 456,00 €	50 %
Total	4 912,00 € HT	Total	4 912,00 €	100 %

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA), précisant que cette dernière a compétence pour l'action sociale d'intérêt communautaire ainsi que la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels / sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;

Vu la délibération 2021.010 du 4 février 2021 définissant d'intérêt communautaire la médiathèque située à Précysous-Thil dans le cadre de cette compétence ;

Considérant les actions mises en place par la CCTA pour renforcer les partenariats sur le territoire dans le domaine de la lecture publique ;

Considérant l'aide au fonctionnement intitulée soutien au développement des réseaux de lecture publique du Département de la Côte-d'Or ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7^{er} juin 2026 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ de valider le projet d'acquisition de collections partagées pour enrichir et diversifier le fonds documentaire ainsi que la programmation des animations culturelles présentées ci-avant ;

2/ d'acquérir des collections à hauteur de 3 412,01 € HT et de programmer deux événements culturels pour un montant de 1 500 € HT ;

3/ de solliciter une subvention auprès du Département de la Côte-d'Or à hauteur de 2 456,00 € dans le cadre du dispositif « Soutien au développement des réseaux de lecture publique » ;



4/ de préciser que les crédits sont inscrits au budget en fonctionnement ;

5/ d'autoriser le président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
87	0

Pour extrait conforme,
Le Président